

priété du Nord-Canadien. Si je me trompe, je serai bien aise qu'on me le dise. Mackenzie et Mann ont des centaines d'entreprises au Canada et à l'étranger. Si celle-là a quelque rapport avec la discussion relative à l'acquisition de \$100,000,000 d'actions du réseau du Nord-Canadien, je ferai de mon mieux pour obtenir tous les renseignements qui s'y rattachent.

L'hon. M. MARCIL: On a dit aux citoyens de Montréal que la fondation de Model-City se rattachait au percement du tunnel. En réalité, on n'y peut arriver que par le tunnel. On acheta au nord de la montagne autant de terrain que l'on put en promettant d'y faire surgir une ville superbe. J'aimerais donc à savoir si cette entreprise a quelque rapport avec le réseau du Nord-Canadien ou ses filiales.

L'hon. sir THOMAS WHITE: De rapport entre ces entreprises, il n'y en a pas, que je sache; mais j'irai aux renseignements, et si je constate qu'il en existe, je le ferai savoir.

L'hon. M. MARCIL: En simple justice pour le public, le ministre devrait donner des renseignements exacts.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je ne puis obtenir de renseignements là-dessus que si le Nord-Canadien est propriétaire du terrain. Mais si cette entreprise appartient en propre à Mackenzie et Mann ou à d'autres personnes, elle n'a aucun rapport avec l'objet de la présente résolution, non plus qu'avec la question qu'il s'agit de décider.

L'hon. M. MARCIL: Dans l'état qui nous est fourni, il est fait mention de certains terrains appartenant à la compagnie; j'ai pensé que ceux-là pouvaient peut-être se trouver dans la même catégorie.

L'hon. M. PUGSLEY: Les \$21,000,000 d'obligations que le Gouvernement doit prendre à son compte n'ont d'autre garantie que les promesses de vente relatives à certaines terres de l'Ouest—quelque 800,000 acres de terre encore inaliénés—et l'argent provenant des ventes, qui est déposé à la National Trust Company. Il ne s'agit pas là des subventions en terres accordées dans les provinces d'Ontario et de Québec. Mon honorable ami doit donc se rendre compte qu'avant d'inviter le comité à autoriser le pays à se charger de ces obligations, qui représentent l'énorme somme de \$21,000,000, il importe au plus haut point de nous renseigner au sujet de ces terres-là, de nous dire où elles se trouvent, combien il en a été vendu chaque année depuis 1914, c'est-à-dire depuis que le Gouvernement est représenté au sein du bureau de direction—car on nous donna dans le temps l'assu-

[L'hon. sir Thomas White.]

rance qu'il y serait représenté— et quelle est, en moyenne, la valeur de chaque acre de terre ainsi vendu. Quand toutes ces terres auront été vendues, le ministre se trouvera en présence d'un déficit de plusieurs millions dont le pays devra porter le fardeau, et c'est pourquoi je considère que le public a droit aux renseignements que je demande.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Comme je l'ai dit hier soir et comme l'a déclaré le premier ministre, j'ai beaucoup de difficulté à saisir l'argumentation de l'honorable député de Saint-Jean. La compagnie du Nord-Canadien a émis des obligations au montant de \$20,000,000.

L'hon. M. PUGSLEY: \$21,000,000 est plus près du montant.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Disons \$21,000,000. Si la compagnie n'avait pas eu de terres à mettre en gage, et s'était servie du produit de ses obligations, pour construire le réseau, le fait que nous faisons l'acquisition des actions de la compagnie ne libère aucunement celle-ci de ses engagements. Au lieu d'émettre ces obligations sans garantie, le Nord-Canadien a donné en garantie les terres qu'il possédait afin de rendre ses obligations plus attrayantes au prêteur. L'honorable député dit qu'une fois la transaction terminée, il y aura un déficit équivalent à la différence entre le montant réalisé par la vente des terres et le montant de l'émission des obligations. Admettons pour un instant qu'il en soit ainsi, quoique je ne sache prévoir ce qui en adviendra, je me demande quel pourrait bien en être l'effet. En quoi ces obligations diffèrent-elles des autres dettes hypothécaires du Nord-Canadien? Mon honorable ami a suggéré hier soir qu'il peut arriver que le Gouvernement n'ait rien à voir à ces terres.

L'hon. M. PUGSLEY: C'est vrai.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le Gouvernement ne prend aucun engagement particulier vis-à-vis des détenteurs d'obligations, excepté qu'il se trouve précisément dans la même position à leur égard qu'à celui des autres porteurs d'obligations. Si la compagnie acquitte ses obligations à l'échéance, elle rentrera en possession de toutes les garanties qui restent, soit les terres, les paiements différés, les argents déposés en fidéicommis ou autres biens. Cette émission spéciale d'obligations a une plus grande valeur que toutes les autres émissions de débentures non garanties du Canadien-Nord, parce que les terres sont là comme garantie collatérale. L'honorable député demande où ces terres sont